



## BORDEAUX MÉTROPOLE COMMUNE DE BORDEAUX

### AVIS D'ENQUÊTE

Une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant :

**Mise à jour de plans d'alignement à Bordeaux « Campagne » 2021**

**Concernant les rues suivantes :**

rue Vieillard – rue du Docteur Finlay – rue Pomme d'Or – rue Peyrodeau Minoy – rue de Lisleferme – rue de Rivière – rue Catros Gérard – rue Albert de Mun – rue David Johnston – rue Nicolas Beaujon – impasse des Carmes – rue Clément Thomas – rue de Plantevigne – rue du Grand-Lebrun / angle rue du Sacré-Cœur - rue Baillon – rue Jeannin – rue de Lacanau – angle rues Marcelin Berthelot/ Etchenique.

Elle se déroulera du 26 mai au 10 juin 2021 inclus

Le dossier accompagné d'un registre, sera déposé pendant 16 jours consécutifs :

- à la Cité municipale – 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux
- à la Mairie de quartier Chartrons/Grand Parc/Jardin Public – place de l'Europe, 33000 Bordeaux
- à la Mairie de quartier Caudéran - 130 avenue Louis Barthou, 33200 Bordeaux

aux jours habituels d'ouverture des services municipaux, dans des conditions de nature à garantir la sécurité sanitaire et le respect des mesures barrières. Les personnes accueillies sur les lieux d'enquête devront obligatoirement porter un masque et utiliser leur propre stylo pour contribuer dans le registre d'enquête.

Mme Laurence Marbeuf, commissaire enquêtrice, tiendra permanence à la Cité Municipale pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet qui seraient, éventuellement, formulées par les intéressés :

si les prescriptions sanitaires l'autorisent :

- mercredi 26 mai 2021 : accueil physique de 9 h à 10 h 30 ; accueil téléphonique de 11 h à 12 h 30

- mercredi 9 juin 2021 : accueil physique de 13 h 30 à 15 h ; accueil téléphonique de 15 h 30 à 17 h

à défaut uniquement par téléphone au 05 56 10 28 05 :

- mercredi 26 mai 2021 de 9 h à 12 h et mercredi 9 juin 2021 de 14 h à 17 h.

Les personnes accueillies devront obligatoirement porter un masque, utiliser leur propre stylo et respecter une distanciation physique avec la commissaire enquêtrice. Le dossier d'enquête sera également intégralement consultable sur le site internet : [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr). Les citoyens pourront y intervenir et laisser des observations directement en ligne pendant toute la durée de l'enquête. Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mme Laurence Marbeuf, Commissaire enquêtrice – Pôle territorial de Bordeaux – Service foncier – Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex.

21001416



## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER SERVICES DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### EXPLOITATION D'UN FORAGE D'EAU POTABLE « COMMUNAL F2 » COMMUNE DE TARGON

Une enquête publique unique est prescrite du lundi 03 mai 2021 au jeudi 03 juin 2021 inclus afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine à partir du forage « Communal F2 » sur la commune de Targon, la déclaration d'utilité publique de ces travaux de dérivation des eaux et la déclaration d'utilité publique du périmètre de protection mis en place autour du forage où seront instaurés des servitudes d'utilité publique.

Le responsable du projet est : le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Targon 20, Grand rue - 33760 Targon. Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Richard PEZAT tél : 05.56.06.13.89

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant une étude d'incidence, une notice explicative, un projet d'arrêté et une décision de cas par cas, sera mis à la disposition du public à la Mairie de Targon, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où les intéressés pourront faire part de leurs observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'État de la Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr), rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête ou par courrier adressé à la Mairie de Targon.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative à l'accueil DDTM - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Le commissaire enquêteur Monsieur Gilles FAURE Ingénieur Environnement et Développement Durable, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Targon pour recevoir ses observations :

- lundi 03 mai 2021 de 09 h à 12 h,
- mercredi 12 mai 2021 de 09 h à 12 h,
- mercredi 19 mai 2021 de 09 h à 12 h,
- jeudi 03 juin 2021 de 14 h à 17 h.

À la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Mairie de Targon et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer service des procédures environnementales cité administrative 2 rue Jules Ferry Bordeaux ainsi que sur le site internet des Services de l'État de la Gironde : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr).

La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer sur la demande d'autorisation de prélèvement d'eau et déclarer d'utilité publique le captage et le périmètre de protection instauré.

21001415

## COMMUNE DE MIOS

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Déclaration de projet (DP) emportant mise en compatibilité (MEC) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mios (33)

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Mios, du jeudi 27 mai 2021 au vendredi 11 juin 2021 inclus, soit pendant 16 jours consécutifs.

Monsieur Nicolas SOUCHAUD a été désigné commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Bordeaux.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Mios, pendant la durée de l'enquête, du jeudi 27 mai 2021 au vendredi 11 juin 2021 inclus :

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures,

Les samedis de 9 h à 12 h.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Mios (Place du XI Novembre – BP 13 - 33380 MIOS).

A compter de la date de publication de l'avis d'ouverture de l'enquête et pendant celle-ci, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Mios.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.villemios.fr>.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à : [declaration-de-projet-enquetepublique@villemios.fr](mailto:declaration-de-projet-enquetepublique@villemios.fr), au plus tard le vendredi 11 juin 2021 à 17 h, jour et horaire de clôture de l'enquête publique.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Mios pour recevoir les observations écrites et orales du public lors de permanences aux jours et heures suivants :

- le jeudi 27 mai 2021 de 9 heures à 12 heures,
- le mercredi 2 juin 2021 de 13 heures 30 à 17 heures,
- le vendredi 11 juin 2021 de 13 heures 30 à 17 heures.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée à la mairie de Mios et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet [www.villemios.fr](http://www.villemios.fr).

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal devra se prononcer par délibération sur l'approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Mios, éventuellement modifiée au vu des conclusions de l'enquête publique.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la mairie de Mios (05 57 17 10 52).

Le présent avis sera affiché en mairie et en mairie annexe de Lacanau de Mios.

Le maire de Mios,

Cédric PAIN.

21001437

## AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

### COUSTRAS

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Gironde du 28/04/2021 a autorisé par avis du 04/05/2021 à la SAS SOCIETE DE DISTRIBUTION DE COUSTRAS (SODISC) dont le siège social est situé 1 rue François Mitterrand à COUSTRAS (33230), représentée par M. Francis BESSON son Président, la création d'un point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique, organisé pour l'accès en automobile E.LECLERC disposant de 7 pistes de ravitaillement et d'une emprise au sol affectée au retrait des marchandises de 853 m<sup>2</sup> situé au sein du Centre commercial E.LECLERC 1 rue François Mitterrand à COUSTRAS (33230). Le texte de cet avis est publié au recueil des actes administratifs de la Gironde et peut être consulté à la DDTM 33/SUAT secrétariat CDAC.

21001439

## AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

### COUSTRAS

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Gironde du 28/04/2021 a autorisé par avis du 04/05/2021 à la SCI BOMARGIL dont le siège social est situé 23 Avenue de la Roudet à LIBOURNE (33500), représentée par Mme Marie-Thérèse CALMETTE sa gérante, l'extension d'un ensemble commercial de 5 791 m<sup>2</sup> de surface de vente par la création d'un ensemble commercial de 7 cellules commerciales de 3 141 m<sup>2</sup> de surface de vente situé rue François Mitterrand au lieu-dit «La Croix Rouge» à COUSTRAS (33230). Le texte de cet avis est publié au recueil des actes administratifs de la Gironde et peut être consulté à la DDTM 33/SUAT secrétariat CDAC.

21001441